|  |  |
| --- | --- |
|  | Dossier de demande de soutien pour le  Concours rÉgional de reconnaissance des vÉgÉtaux  **Compléter la REGION** - 2024 |

*A retourner* ***1 mois avant le concours régional*** *à* [*marie-angelique.baralle@valhor.fr*](mailto:marie-angelique.baralle@valhor.fr) *en complétant toutes les informations surlignées en jaune.*

**Informations générales**

**Nom de l’établissement organisateur**: x

**Adresse de l’établissement** **organisateur** : x

**Directeur de l’établissement organisateur :** x

**Lieu du concours** (si différent de l’établissement organisateur) : x

**Date du concours** : XX/XX/2024

**Contacts pour le concours régional**

**Personne référente pour l’organisation du concours :** x

* Tél direct : x
* Mail : x …………………………………………………………………………………………………………………………….…………………….

**Personne référente pour la communication :** x

* Tél direct : x
* Mail : x..……………………………………………………………………………………………………………………………………….…………

**Votre contact VALHOR**

Marie Angélique Baralle– [marie-angelique.baralle@valhor.fr](mailto:marie-angelique.baralle@valhor.fr) – 06-11-99-91-25

1. **Objectifs du concours**

Les objectifs du concours sont :

* Remettre le végétal au cœur des métiers en promouvant son importance, sa légitimité, sa diversité ;
* Stimuler l’intérêt des apprenants pour les végétaux utilisés dans leurs métiers ;
* Valoriser les jeunes en formation en productions horticoles, fleuristerie, commerce-vente et aménagements paysagers ;
* Communiquer sur l’expertise des professionnels de la filière du végétal et sur l’excellence de ses métiers ;
* Renforcer le lien entre formation et milieu professionnel.

1. **Partenaires**

L’organisation de cette édition 2024 du concours régional de reconnaissance des végétaux est réalisée avec l’appui et / ou le soutien de plusieurs partenaires, parmi lesquels :

* **L’interprofession française de l’horticulture, de la fleuristerie et du paysage, VALHOR**, pour son soutien financier ;
* Compléter avec les autres partenaires

1. **Participants**

**Tous les établissements de formation régionaux** ont été invités à présenter des jeunes issus des formations productions horticoles, fleuristerie, commerce-vente ou aménagements paysagers en niveau 3 (CAP, BEP, BPA et équivalents), 4 (Bac, BP et équivalents) ou 5 (BTS et équivalents) ainsi qu’en formation pour adulte.

Paragraphe à conserver le cas échéant, à supprimer sinon **Le concours est également ouvert aux professionnels régionaux de la filière**. Outre les démarches effectuées par les organisations professionnelles partenaires du concours, les maîtres de stage et maîtres d’apprentissage notamment ont été conviés à participer à cette journée.

1. **Programme de la journée**

Le programme de la journée pour cette édition 2024 du concours régional de reconnaissance des végétaux est détaillé ci-dessous :

Compléter ici avec le programme de la journée (accueil, épreuves, déjeuner, visite, table-ronde, remise des prix…)

1. **Règlement du concours**

Le règlement du concours pour cette édition 2024 du concours régional de reconnaissance des végétaux est joint en annexe du présent dossier.

Joindre le règlement du concours en annexe

Remarque : la nomenclature des diplômes par niveau a été revue ([Décret n° 2019-14](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/2021-01-13/)). Les documents proposés pour le concours régional de reconnaissance des végétaux 2024 utilisent la nouvelle nomenclature.

|  |  |
| --- | --- |
| Formations | Nouvelle nomenclature (Décret n°2019-14)  **Utilisée dans le concours** |
| CAP, BEP, BPA et équivalents | Niveau 3 |
| Bac, BP et équivalents | Niveau 4 |
| BTS et équivalents | Niveau 5 |

**Trophée régional :**

Afin d’inciter les établissements à participer au concours régional, un trophée régional est remis à l’établissement dont les candidats auront obtenu les meilleurs résultats.

Pour ce faire, il est recommandé de calculer la moyenne des notes des candidats présentés par chaque établissement.

Pour prétendre au trophée régional un établissement doit présenter *a minima* 3 candidats.

**Finale nationale :**

**Il n’y a pas de finale nationale en 2024, le concours régional 2024 n’est donc pas qualificatif.**

1. **Affiche du concours**

Une affiche est réalisée pour cette édition 2024 du concours régional de reconnaissance des végétaux. L’affiche, **présentant le logo VALHOR**, est jointe au présent dossier au format PDF.

Joindre l’affiche du concours

1. **Budget prévisionnel**

Le budget prévisionnel pour cette édition 2024 du concours régional est présenté dans le tableau ci-dessous. Il détaille les dépenses et les recettes prévisionnelles, parmi lesquelles le soutien de l’Interprofession VALHOR.

Le soutien de VALHOR **est plafonné à 2.000 € HT si assujetti à la TVA et 2.000 € net de TVA si non assujetti à la TVA, par région** *(les frais de personnels et les coûts de structure ne sont pas éligibles).*

Compléter ici avec le tableau du budget prévisionnel

**Engagements ● Concours régional de reconnaissance des végétaux**

**Année scolaire 2023 - 2024**

Les parties s’engagent, chacune pour ce qui la concerne, aux points suivants :

● Pour l’établissement organisateur, représenté par **Prénom NOM, fonction** :

1. Faire figurer le logo VALHOR sur les documents de communication du concours régional de reconnaissance des végétaux et mentionner le soutien de VALHOR dans les communications afférentes au concours (selon les recommandations du guide graphique transmis par VALHOR).
2. Transmettre dans les délais impartis les documents demandés et dûment complétés :

* **Demande de soutien** : 1 mois avant l’évènement ;
* **Résultats du concours** : au plus tard le lendemain du concours régional ;
* **Coordonnées de l’ensemble des lauréats** : au plus tard une semaine après le concours régional ;
* **Bilan de l’évènement** : au plus tard le 15 septembre 2024.

1. Joindre l’ensemble des pièces justificatives demandées dans les documents cités au 2.

● Pour l’Interprofession VALHOR, représentée par **Catherine MULLER, Présidente de VALHOR** :

1. Transmettre à l’établissement les éléments nécessaires à l’organisation du concours régional de reconnaissance des végétaux. A cette fin, la délégation nationale de VALHOR se tient à la disposition des organisateurs.
2. Relayer les informations transmises par l’établissement organisateur sur son site internet ([www.valhor.fr](http://www.valhor.fr)) et ses réseaux sociaux.
3. Apporter un soutien, plafonné à 2.000 € HT si assujetti à la TVA et 2.000 € net de TVA si non assujetti à la TVA, à l’établissement organisateur du concours régional. Le soutien est versé en une fois à réception du Bilan de l’évènement et à la condition du respect des engagements 1, 2 et 3 présentés ci-dessus.

*Pour VALHOR : Pour l’établissement organisateur :*

**Catherine MULLER Nom Prénom**

**Présidente de VALHOR Fonction**

Fait à ………………….. Fait à …………………..

Le ……………………… Le ………………………

[Signature] [Signature]